

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

F. JAFFRENOU "Taldir"

ABONNEMENTS :

payables d'avance

GAULE. 1 an. 3 fr. 50
ETRANGER. 5 -

Avec "Ar Vro" Supplément périodique

GAULE. 1 an. 5 fr.
ETRANGER. 8 -

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

AR BOBL

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux
Avenue de la Gare, CARHAIX
CORNOUAILLES
TARIF des INSERTIONS
payables d'avance
Ann. et Récl. 4° p. Of. 20 aligne
3° - 0 25 -
Chronique Locale 0 50 -
En Echos. . . . 0 75 -

ON TRAITE A FORFAIT
Nos annonces sont reçues par
les Agences de Publicité et à nos
Bureaux.
Les manuscrits ne sont pas
rendus.

Ar c'hrenou - douar
HAG AR MENEZIOU-TAN

Ar reuz a neuz skoet gant Itali
ar c'hreizdeiz, a zigas c'hoas ar
sperejou da gompren ebartz krenadennou an douar. Meur a zen gwiziek a zo 'n em westlet da studial ar giston-ze, mez pell e maint c'hoaz da veza kavet alc'hovez ar problem, hag en tu-hont d'evn neubendik remerkou a zo bet gallet ober divar benn ar c'hrenadennou tremenet, notra n'all digas sklerijen var o abek.

N'eo ket posubl gouzout just mar deo dleet ar grenaden e deuz reuziet brezh-vor Messine d'eur c'hren-douar naturel pe d'eur strak dezou kreun an douar dindan ar mor. Ar strons krenv santet gant al listri a oa var vor, hag ar vrumen a c'holoaz an douar eur pennad amzer a c'halle rei da gredi e vije bet skarret an douar dindan ar mor, hag en eur zilet an douar sail beteg an tan a zo e-kreiz ar voul a zoug ananomp.

Hirio, en em glewer awalch da lavaret penoz skeupadennou ar menezio-tan hag krenadennou an douar, a vije penn-kaoz d'an drama : an tan a zo e-kreiz an douar a zeu da vihanaat dre dammou. An douar a iena, dre-ze, ar plas dalc'het gant an ezen entanet a strisa, kreun an douar a want neuz uz d'ar plasou ienet-ze hag ar c'hrenn a zeu da skalfa lec'h ma'zeo ar gwaka.

Ouspenn, grez an heol a ra eun dro gela'h beb eunnec' vloa, hag a neuz ive influans var grez an douar.

Koulskoude, arabad a ve nac'h a zo kalz a influansou all tostoc'h d'comp hag a zo kiriek ive d'an hijadennou douar.

Da genta, a zo bet komzet denz douar ar moriou pehini a zil a-dreuz d'ar c'hrag beteg en em gaout gant an tan kreiz. Eur skarr a c'hall eruout er c'hreun, hag an douar ien a gouez var al lec'hio disanve lec'h a zo bepred ezen ha mein o virvi asamblez evel goelc'hien tom en eur gaoter. An douar ien-ze a zo dustu chenchet en ezen, hag ar bec'h braz meurbed a ro d'en em denn e-kuit, a lak kroc'hen an douar da bija ha da faouta, evid rei plas d'ar pez a zo a re da vond er-meaz.

Er memez amzer gand eur c'hren-douar pe skeup eur menez-tan, a weler ive ar mor o sevel uhel, hag o veuzi an aochou tro var dro. Kement-se a ve eur rezon bouezus a du gant ar pez a lavaran var zil an douar beteg an tan kreiz, pe ar gaz kreiz mar deo gwel ganeoc'h. Ar

bout da vond er-meaz e zeu dre c'hinou ar menez-tan.
Ar memez kaoz a c'hall diskleria ar c'hrenou douar.

Mez perag e kren an douar er memez lec'hio, peragne welermenezio-tan o tivogedi nemed er memez broiou ?

Gwechall - brema zo na oar den ped kant mil bloaz - an douar ne oa, evel ar planedeunou all, nomed eur bellen mein, pri, ha tan mesk ha mesk. Dre fors trei en dro, an di-veaz deuz ar bellen a zeuz da galedi, da bega, hag evelse oa furmet da genta eur groc'henen dano var an tan, pehini a bakaz en diabarz hag a iez var ienaat ha var vihanaat hed an oajou, beteg ma 'n em gavaz plant da vouta e-touez ar vein hag ar pri. Eul loden euz ar gaz, a rea atmoster ar bellen-ze, a droaz en douar hag a reaz ar moriou.

Mez petra bennag m'eo bihanet an tan kreiz, n'euz kont a-bed gantan da zisparisa tre c'hoaz, hag evid lavaret gwir, petra eo teoder kroc'hen an douar e-kichen ar bern tan a verver c'hreiz ? Netra, paz muioc'h evid na n'eo kreun eun dorz vara e-kichen ar milvik.

Bewech eve bet eur c'hren-douar braz bennag evel hini Messine, an den a zeu da zonjal e fin ar bed. Daoust ha finisa rei ar bed ? Ia, a dra zur : ar vuez e deuz bet eun draou, beza o devo eun divez. Pegoulz ? Oh, bezit dinec'h, paz arakour meur a vil bloaz all... Rag an dud gwiziek a zo brema a skriv e finiso an douar nompaz dre an tan, mez dre ar skorn.

Dre ma tizec'ho mui ouz mui an ezen vero a zo e-kreiz an douar hag a zikour grez an heol da zerc'hel an domder hag ar vuez en hon touez, an douar a zeuio da ienaat, an dra zo skler, hag en em gavo da veza dre holl evel ma 'z eo dija en he daou benn, (pôle-nord ha pôle-sud) eur gompezen leun a ere'h hag a skorn...

Neuze na vo ken na gwez, na glazur, na loded, na tud... Hag hon fellen sklaset a zalc'ho da ruillal gant ar wenojenn merket d'ef... evel he c'hoar veleh al mor, maro ar vuez enni pell-ze pell-ze.

Kement-se, kredit mad, na zigaso revolution a-bed er bed nag er goabren. Ze 'n em gavo goustadik, tammik ha tam. ha netra ne vo chenchet da weled en ordrenanz ar stered var zigare ma vo unanik anezo skornet ha maro.

Pegen bihan eo an den, ha pegen braz memez tra !

FANCH.

Questions Municipales

Notre article mensuel sur ces questions traitera aujourd'hui de l'Ecole. Cette question est des plus intéressantes pour la Basse-Bretagne. On sait que nous sommes ici partisans déclarés de l'enseignement du français et du breton dans les écoles primaires. Nous avons maintes fois prouvé sans être contredit sérieusement que cette méthode seule diminuerait le nombre des illettrés, et serait susceptible de développer la mentalité bretonne dans une voie normale, conforme au caractère des habitants.

En attendant cette réforme éminemment désirable de l'avis même des instituteurs, voyons un peu comment fonctionne le système actuel.

Les lois sur l'Enseignement reconnaissent deux sortes d'écoles, les écoles publiques entretenues par l'état, les départements et les communes, et les écoles privées.

Les créations d'écoles ou d'emplois aux écoles sont décidées par le conseil départemental de l'instruction primaire, après avis du conseil municipal de la commune. Toutefois des écoles peuvent être créées d'office.

Chaque année le Parlement détermine le montant des dépenses de l'état pour les écoles primaires. Depuis la suppression de l'enseignement congréganiste en 1901, le chiffre des subventions annuelles est de 10 millions.

Toute commune doit être pourvue au moins d'une école primaire publique (loi du 30 octobre 1886); lorsqu'elle a plus de 500 habitants, une école spéciale doit être créée pour les filles. Enfin toute commune est tenue d'établir des écoles de hameau dans les villages éloignés de plus de 3 kilomètres du bourg, et réunissant au moins 20 enfants d'âge scolaire.

La fréquentation de l'école publique ou privée est obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans, à moins que les parents n'aient déclaré au maire vouloir donner l'instruction à leurs enfants à domicile.

Les Ecoles Privées sont soumises aux mêmes règlements que les Ecoles Publiques. Toute personne, munie des diplômes exigés, peut ouvrir une école privée, sous condition d'en faire la déclaration au maire, qui peut faire opposition dans les 8 jours. A son défaut l'inspecteur d'Académie et le procureur de la République peuvent s'opposer à l'ouverture « dans l'intérêt des bonnes mœurs et de l'hygiène seulement ».

Le maire et les délégués cantonaux ont le droit d'inspecter et de surveiller les écoles privées. Mais cette surveillance, pas plus ici que dans les écoles publiques, ne peut porter sur l'enseignement. Seuls, les inspecteurs ont ce droit.

Le maire est président de droit de la commission municipale chargée de surveiller et d'assurer la fréquentation des écoles.

Huit jours avant la rentrée des classes, le maire doit remettre aux directeurs des écoles publiques et privées de sa commune la liste des enfants en âge

de fréquenter l'école. (Loi du 28 mars 1882).

Des écoles maternelles facultatives peuvent être établies dans les communes de plus de 2.000 habitants, dont 1.200 agglomérés. Ces écoles - ainsi que les classes enfantines - sont fréquentées par les enfants de 2 ans à 6 et 7 ans. Aucun enfant n'y est reçu sans une autorisation du maire, légalisée, constatant aussi qu'il a été vacciné.

En droit, le conseil municipal n'a aucun pouvoir sur les Ecoles. En fait, cependant, il peut compléter l'enseignement par des œuvres post-scolaires.

Il présente pour la nomination le directeur d'une école d'apprentissage, et est consulté sur la nécessité de créer, dans les écoles primaires supérieures, des cours accessoires intéressant l'industrie de la région.

Les Communes ont à inscrire, à leur budget, des dépenses obligatoires pour leurs Ecoles.

Elles ont à assurer le logement des Instituteurs et Institutrices, défini par le décret du 5 octobre 1894. L'indemnité de résidence due au personnel enseignant laïque est aussi à la charge des communes (Loi du 19 juillet 1889).

A la charge du budget communal également l'entretien des bâtiments scolaires; l'acquisition du mobilier; les registres et imprimés à leur usage; et la rémunération des gens de service.

Mais suffit-il d'ouvrir gratuitement à un enfant les portes de l'Ecole? Non. Nous savons par expérience que l'Ecole n'est gratuite que d'apparence.

Dans toutes les Ecoles, les fournitures de livres et de papier se paient fort cher, et nous savons des Instituteurs et des Institutrices qui ne craignent pas de réaliser des bénéfices absolument scandaleux sur les fournitures qu'ils vendent aux enfants. Une institutrice vendait un crayon 3 sous à un enfant. La prochaine fois qu'il en eut besoin, l'enfant fut l'acheter chez une mercière qui ne lui vendit qu'un sou, gagnant encore au moins deux centimes 1/2. Mais l'enfant fut vertement tancé. Cet exemple suffit; n'insistons pas.

C'est pour parler à cette exploitation de l'enfance, que se sont fondées dans plusieurs villes des Caisses des Ecoles. Les bourgs devraient aussi suivre cet exemple. La loi du 28 mars 1882 autorise la fondation de ces Caisses. Malheureusement la subvention de l'Etat aux caisses est ridicule: 120.000 francs en 1908.

Devant cette incurie, les Caisses des Ecoles sont obligées d'avoir recours à la bienfaisance privée, et de tirer d'elles-mêmes leurs ressources.

Nous citerons en exemple la florissante Caisse des Ecoles de Carhaix, dont le trésorier, M. Martin, nous a donné à la dernière réunion, un bilan fort avantageux.

La Caisse des Ecoles de Carhaix, comme beaucoup d'autres, ne s'occupe que de fournir des livres, du papier et des vêtements aux enfants indigents. Mais si l'Etat tenait les promesses inscrites dans la loi, il augmenterait ses subventions et les Caisses pourraient ainsi s'annexer les œuvres les plus diverses, tel que: cantines scolaires; colo-

nies de vacances; mutualités scolaires; amicales de tir; jeux, etc.

La question des Délégués Cantonaux est aussi à l'ordre du jour. Malheureusement, le choix de ces Délégués n'est pas toujours judicieux; il est surtout donné la plupart du temps à l'indication politique des maires bloqués, de sorte que l'on voit parfois nommer ce poste des individus absolument ignorants, et dont le passé n'est pas toujours sans tâche.

Les délégués cantonaux (loi du 30 oct. 1880) sont chargés de l'inspection des établissements d'instruction primaire. Ils n'ont à juger ni les méthodes ni les livres, mais les conditions extérieures d'éducation.

Les délégués se réunissent au moins une fois par trimestre au chef-lieu de canton, pour convenir des avis à transmettre au conseil départemental de l'Instruction publique.

Inutile d'ajouter que les Délégués ne se bornent pas toujours à ce chapitre. Opportunistes à toutes épreuves, pour la plupart, ils dénoncent souvent les instituteurs, coupables seulement "d'indifférence" pour leurs petites menées politiques locales, et leur rôle, qui devrait être un rôle de surveillants de l'éducation, devient souvent l'opposé, lorsqu'ils sortent des limites de leur ressort.

Ar Bobl.

ECHOS & NOUVELLES

Les communes arriérées

Comme nous le faisons remarquer dans nos Keteier, à propos de la commune de Spézet, il est malheureusement trop vrai que nombreuses sont les grandes communes du centre de la Bretagne, où le nombre des illettrés existe dans la proportion de 50 0/0. A Spézet, sur 42 conscrits de la classe 1908, 20 sont complètement illettrés. A Poullaouen, commune de 3.500 habitants, la proportion est légèrement inférieure, mais elle est cependant notable.

Nous ne savons pas si les écoles sont fréquentées, toujours est-il que nous avons pu remarquer que dans ces communes le peuple ne lit pas, ou pour ainsi dire pas, ni breton ni français. Les peuples heureux ne savaient pas lire a-t-on dit...

On voit quelle œuvre méritoire et civilisatrice par excellence peut être celle d'un journal publié dans notre région, s'il pouvait parvenir à défricher un coin de ce champ d'ignorance.

La Liberté de la Presse

Nous lisons dans le Nouvelliste de Bretagne sous la signature de son directeur M. Le Gendre :

« Dans le cas de Bictiry les scellés ont été d'odieus, c'est qu'ils créent un précédent, que M. Clémenceau peut répéter cette mesure aussi souvent qu'il le jugera utile et que c'est alors la mort de tous les journaux qui ont le malheur de posséder parmi leur clientèle ou leurs actionnaires de simples exaltés ou de parfaits déséquilibrés.

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 41

UN DRAME A LA COUR

PAR Noémi HALLEYQUIER

XI

Cependant, nous devons dire que, dans ses visites courtes et rares, il se montrait aimable et affectueux; il arrivait toujours les mains pleines de cadeaux et de friandises pour Blanche et d'argent pour les pauvres de la baronne. Il espérait, par ces présents, racheter ce que son existence en dehors de sa famille pouvait avoir de douloureux pour elle qui, du reste, ne se plaignait pas.

La fille, en revanche, ne manquait jamais de lui demander pourquoi il ne restait pas à la maison comme là-bas dans leur beau pays du soleil, et ces naïves questions exaspéraient presque autant le baron qu'elles l'emba-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

rassaient : il rejetait, bien entendu, son absence sur le compte de son service près de la reine, mais si le vieux marquis fut entré dans un de ces moments-là, le rouge eût certainement envahi les joues pâles et brunes du baron, sous son regard méprisant et goguenard.

Il ne décolérait pas, le vieux marquis, et de bon cœur il eût souhaité que la foudre du ciel tombât sur la tête de l'infante de son cher cousin de Gascogne; il ne fallait rien moins pour le calmer que la douceur de la baronne et les charitables remontrances de l'abbé Vincent.

— La poste soit de ce cerveau félé qui vous traite en étrangère, disait-il à la baronne. En vérité, je me moque bien de l'argent qu'il vous apporte, est-ce que j'en manque de l'argent pour nos pauvres, voilà une belle charité qu'il fait là, vraiment ! et je vous engage à lui savoir gré ; de l'argent mal gagné !...

— Gagné au service de la reine, mon cousin.

— Gagné à courber son échine devant un ramassis d'Italiens et d'Italiennes qui ne valent pas la corde qui les pendra !

— Oh ! marquis, marquis, et l'amour de votre prochain, qu'en faites vous ?

— C'est vrai, j'ai tort, mais aussi, ce vantard gascon me met hors de moi, et si j'étais à votre place, je ne sais si j'aurais assez de force sur moi-même pour résister au désir de lui aller torde le cou de mes propres mains.

Ces sorties, comme on le pense bien, n'étaient guère faites pour guérir la plaie que la baronne portait au cœur. Si jamais, devant qui que soit, elle ne laissait voir ses peines, si, près de sa fille qui grandissait et se fortifiait à vue d'œil, elle faisait de violents efforts pour paraître heureuse et même gaie, la douce créature n'en souffrait que davantage.

Son Christ seul recevait ses confidences, son Christ et Vincent de Paul. Comme elle bénissait le ciel d'avoir mis sur sa route, trop dure à cheminer, cet homme qui lui parlait de Dieu, en des termes tels, qu'elle sortait presque consolée de ses entretiens avec lui !

Et comme le saint abbé, dont le cœur pur et bon devinait toutes les peines et trouvait le remède pour les adoucir, était habile à donner à la pauvre Louise des occupations charitables, capables de lui faire oublier un instant les chagrins qui la dévoraient !

Il'avait mis en relation avec sa collaboratrice la plus dévouée, Mme de Maignelais.

Cette sainte femme, toute remplie de l'amour des pauvres, avait groupé autour d'elle plusieurs veuves et jeunes filles du monde et, quoique très riche, elle donnait la première l'exemple de la pauvreté volontaire, elle soignait et secourait les malheureux, aidée par toutes ses pieuses compagnes, et la baronne de Palussac trouva en elle la seule amie qui sut la comprendre.

Que de visites elles firent ensemble dans les mansardes sordides et dans les réduits les plus repoussants, et que de fois elles rencontrèrent le vieux marquis au chevet d'un moribond qu'il exhortait à bien mourir !

Dans ces cas-là, il était intraitable, le vieux marquis et, furieux d'être pris en flagrant délit de charité, enjoignait à ces dames d'avoir à ne pas empiéter sur ses terres et lui laisser au moins quelques malheureux pour lui seul.

Inutile de dire que, dès le soir même, il venait faire à la baronne des excuses et des promesses d'amendement qu'elle acceptait en souriant, bien sûre qu'à la première occasion, la même scène se reproduirait encore.

Le temps s'écoulait et le beau rêve de Palussac continuait toujours. Il trouvait excellent de voir la baronne s'occuper des pauvres et passer sa vie dans les masures; là, au moins, il

était sûr que ni Albina ni Lorenzo ne la rencontreraient, et la possibilité d'une rencontre entre sa femme et les deux Italiens, était une de ses préoccupations constantes.

Quoique son intelligence ne fût guère en rapport avec sa vanité, il lui fallait néanmoins ouvrir un jour les yeux devant les prévenances dont Albina le comblait.

Il se souvint alors que, gêné par sa situation très modeste et devant le désir de réclusion exprimé par la baronne à leur arrivée à Paris, il avait trouvé inutile de parler d'elle. A quoi bon de se dire marié s'il ne pouvait présenter sa femme? Quelle croyance ces gens de cour apporteraient-ils au vœu de se consacrer uniquement à l'éducation de sa fille, que la baronne avait fait? On croirait plutôt à une disgrâce physique, une tare quelconque et l'orgueil de Palussac se révoltait à cette pensée.

Il était assez jeune pour se faire croire célibataire et nous devons dire à la décharge d'Albina et de Lorenzo, qu'ils n'eurent aucun doute à cet égard et restèrent dans l'ignorance la plus complète de l'existence de la baronne, puisqu'ils ne cherchèrent à rien savoir.

(A suivre)

« Le syndicat de la presse n'a rien fait et n'a rien dit. Il y a tant de journaux qui vivent de la manne que distribue le ministère de la place Beauvau ! »

« Il y a tant de journalistes, même en province, qui ne cessent d'encenser le dictateur dans l'espoir de participer aux généreuses distributions qu'il fait de rubans multicolores, que le mutisme du syndicat n'a rien que de bien commun. »

« Prenez garde, confrères, hier c'était Biétry, demain ce sera vous. Sous le régime des scellés, aucun journal n'est plus sûr de paraître le lendemain. »

A quand la remise en vigueur de l'édit de St-Germain-en-Laye, du 17 janvier 1561 ?

« Voulez que tous les imprimeurs, semeurs et vendeurs de placards et libelles diffamatoires, soient punis pour la première fois du fouet et pour la seconde de la vie ? »

On demande 200 millions

Pour réorganiser la Marine, M. Picard, ministre, demande l'ouverture d'un crédit de 200 millions à répartir sur 5 exercices.

M. Caillaux, ministre des finances, justement gêné de trouver cet argent, a répondu par une fin de non-recevoir. M. Picard a menacé alors de démissionner. M. Clémenceau est intervenu, et on pense qu'une solution favorable interviendra.

Mais où prendre l'argent ? Il n'y a pas de ressources. Il faudra ou emprunter, ou augmenter les impôts.

Les charmes de Paris

Nous lisons dans l'Action Régionaliste :

1° La ville de Paris est insalubre par encombrement ;

2° A Paris, la vie de l'individu est difficile, la vie de la famille est impossible ;

3° Le Parisien d'origine — le Parisien de Paris — n'existe pas ;

4° Le Parisien de naissance est rare. Il forme le tiers seulement de la population de Paris. Le quart des Parisiens de naissance est né en dehors du mariage légal ;

5° La famille parisienne, dans les classes riches, arrive parfois à se perpétuer, mais c'est à la double condition d'aller chaque année faire un séjour prolongé à la campagne et aux bains de mer et de se régénérer par des alliances matrimoniales dans du sang provincial ou étranger ;

6° La famille parisienne dans les classes laborieuses et dans les classes aisées ne se perpétue pas au-delà de la seconde génération ;

7° Le sort commun de la population ouvrière parisienne est de naître à l'hôpital, de mourir à l'hôpital et d'être enterrée pêle-mêle dans la fosse commune sans même pouvoir payer les frais de son enterrement ;

8° L'absence de « mortalité infantile » à Paris tient à l'absence des enfants. Il en naît très peu et le tiers de ceux qui naissent est envoyé en nourrice en province. Le tribut mortuaire des petits enfants qui restent à Paris est aussi élevé et même plus élevé que celui de la moyenne de la France malgré la multiplicité à Paris des œuvres philanthropiques d'assistance (consultations de nourrissons, gouttes de lait, crèches, etc.)

9° Paris est un gouffre où se précipite et disparaît la race française.

M. Hamard en Bretagne

C'est en février que M. Hamard, chef de la Sûreté générale, prendra sa retraite.

M. Hamard se retirera à Saint-Agathon, près Guingamp, d'où Madame Hamard est originaire et où il s'est fait construire une fort agréable habitation.

Conseil Supérieur des Haras

Par décret en date du 9 janvier courant, M. Cloarec, député de Morlaix, est nommé membre du Conseil supérieur des haras, en remplacement de M. de Kerjégu, décédé.

GRANDE ASSEMBLÉE BARDIQUE

Il serait question au Pays de Galles de tenir une assemblée générale du Gorsedd des Bardes, la veille de l'ouverture de l'Eisteddfod de Londres le 15 juin, dans le célèbre champ druidique de Stonehenge, en Angleterre, qui est le pendant de notre Carnac breton.

Les Elections prochaines

Un journal de Quimper confirme ce que nous disions au sujet de M. A. Nicol, qui aurait l'intention de briguer de nouveau le siège de M. Dubuisson l'année prochaine, si nous n'avons pas encore le scrutin de liste départemental. A ce propos, il convient de rappeler aux libéraux, qu'il ne devront pas non plus se désintéresser de la lutte.

L'élection Législative de Quimperlé

Les électeurs de la circonscription de Quimperlé sont convoqués pour le dimanche 14 février, pour élire un député en remplacement de M. de Kerjégu, décédé.

Jusqu'ici sont en présence M. Le Louédec, maire de Quimperlé et conseiller général, radical, et M. Joseph de Brémont d'Ars, propriétaire au Gully, en Moëlan, fils de M. le marquis de Brémont d'Ars, doyen du Conseil général du Finistère, républicain.

On parle d'autres candidats encore, comme M. le comte de Beaumont, ancien maire de Moëlan, conservateur, M. Béziers, industriel à Lorient, progressiste, etc. Mais ces candidatures ne sont pas encore officielles.

Ce qui est de nature, par exemple, à donner la plus triste idée de la mentalité de certains Bretons de la circonscription de Quimperlé, c'est le fait suivant.

Un groupe de républicains avancés ne pouvant se mettre d'accord sur le choix d'un candidat du pays, qui tous pour lui valaient moins de quatre sous, a poussé le bon sens jusqu'à déléguer un des siens auprès de M. Alfred Picard, ministre de la Marine, pour lui demander de vouloir bien accepter le siège de M. de Kerjégu. M. le ministre Picard, qui n'est pas membre du Parlement, a eu plus d'esprit et de goût que ceux qui le recherchaient. Il leur a répondu par une fin de non-recevoir.

Pendant ce temps, des catholiques militants ne se montraient pas mieux avisés. Ils allèrent entreprendre l'évêque même du diocèse ou lui demandant d'être candidat à la députation.

Monsieur Duparc renvoya poliment ses trop zélés diocésains.

Il avait de son côté le pasteur d'âmes une trop haute idée pour le trainer sans aucun profit dans le bourbier politique d'où l'on ne se retire jamais sans quelque maculature.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

M. Charles Benoist, député de Paris vient d'adresser au Matin la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

Je viens de lire l'intéressant et habile article de M. Camille Pelletan sur « la Réforme électorale ».

Comme il importe grandement, à l'heure où la discussion va s'engager, que l'opinion publique ne prenne pas le change, mais sache, en toute vérité et en toute clarté, à quoi s'en tenir, permettez-moi de faire observer que la réforme électorale, ce n'est pas, essentiellement, cela. Ce n'est pas, pour ses promoteurs, la prolongation de la durée du mandat à six ans, avec renouvellement, par tiers ou par moitié, tous les deux ou trois ans.

Pour nous — nous l'avons dit assez souvent et assez haut — la vraie réforme électorale, la réforme profonde, la seule peut-être qui vaille d'être faite, celle qui sera tôt ou tard et vers laquelle, suivant un mot célèbre, « nous allons en un acte ou en deux actes », c'est le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Le scrutin de liste, afin de libérer de leur servitude réciproque à la fois les électeurs et les élus. La représentation proportionnelle, afin d'introduire dans notre régime électoral au moins une espèce de justice ou de juste arithmétique, où, de 100 Français, 51 ne seront pas tout, tandis que 49 ne seraient rien, mais où 51 seront 51, et 49 seront 49.

Veillez agréer, etc.

CHARLES BENOIST.

LES TIMBRES DE QUITTANCE

L'administration de l'enregistrement vient d'envoyer à ses agents des instructions les invitant à veiller à la stricte application de la loi du 23 août 1871 sur les timbres de quittance.

Ne sont pas seulement soumises au timbre de 0 fr. 10 toutes les quittances de sommes ou de valeurs supérieures à 10 fr., mais encore les « acomptes » versés en l'acquit de créances supérieures à 10 fr., « ces acomptes seraient-ils inférieurs à 10 fr. »

La mention d'acquiescement sur une facture n'a pas besoin d'être signée pour nécessiter le timbre, du moment que la facture est remise au débiteur.

L'administration soutient aussi — d'accord avec les tribunaux — que les mentions « payé, annulé ou comptant », insérées sur les factures « même au moyen d'un timbre à encre grasse », constituent de véritables libérations qui entraînent l'application du timbre à 0 fr. 10.

A qui incombent les frais du timbre de quittance à dix centimes apposé sur les quittances délivrées par les particuliers ?

La loi du 23 août 1871, qui n'a pas été modifiée à cet égard, dit encore, dans son article 23, que le droit de timbre est à la charge du débiteur.

Les affiches sont soumises au timbre d'après le tarif suivant :

0 fr. 06 par feuille de 12 décimètres carrés et demi et au-dessous ; 0 fr. 12 par feuille de 15 décimètres carrés et demi à 25 ; 0 fr. 18 par feuille de 25 décimètres carrés à 50 ; 0 fr. 24 par feuille de 50 décimètres carrés et au-dessus.

Les timbres collés sur l'affiche peuvent être annulés par l'inscription, en travers de la date et de la signature de l'auteur.

Les affiches apposées dans les lieux publics doivent être timbrées. Constituent les lieux publics : les hôtels, cafés-restaurants, buvettes, auberges, estaminets, débits de tabac, les vitrines des magasins, etc., mais non les salons de

coiffure, ni les boutiques des marchands, ni des magasins.

Les calendriers — réclames ou tableaux réclames avec pochettes exposés dans un lieu public doivent être timbrés.

Les inscriptions placées par un commerçant sur sa maison pour indiquer ce qu'il vend sont dispensées du timbre, à la condition qu'elles n'indiquent pas le lieu de production, ni l'adresse du producteur.

Les afficheurs sont solidaires avec les auteurs du montant des droits et amendes en cas de contraventions.

Au Parlement

Chambre des députés Séance du 18 Janvier 1909

Interpellation sur le Maroc.

M. Jaurès s'est fait l'apologiste de la politique allemande, et a développé sa thèse favorite de paix et d'entente internationale.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères lui a répondu que la France défendrait sa dignité et ses droits, lorsqu'ils seront menacés.

Le président consulte la Chambre sur l'ordre du jour de M. Lucien Hubert, ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour poursuivre au Maroc la politique de collaboration et de civilisation que lui dictent ses traditions, ses intérêts, ses accords et les engagements pris à Algésiras, passe à l'ordre du jour. »

Par 380 voix contre 98, l'ordre du jour de M. Lucien Hubert est adopté.

Maro Marc'harit Phulup

Eur mignon deuz Pluzunet (Bro Dregor) a zigas kelou d'emp deuz maro Marc'harit Phulup.

Marc'harit Phulup, anavezet mad he hano gant ar Vretoned a blé deuz traou o bro, a zo bet unan deuz ar merc'hed o deuz rentel ar muia zervich d'ar brezonek. Ar barz Luzel, deuz Plouaret, hag an Aotrou Anatol ar Braz, o zo bet meur a wech war he zro da gleved anel o kana gverziou ha soniou koz-koz. Eur memor vad dreist e devoa. Gout a rea dre 'n envor ousspen pemp kant kanaouen vrezonek, daoust d'ei na ouie na skriva na lonn. Kalz deuz ar gverziou koz a gaver el leor, Sontou ha gverziou Breiz-Izel a zo bet kanet gant hi da Luzel.

An Aotrou Vallée, Ar Moal hag Even, tri barz anavezet mad ive, a zo bet aliez gwech ouz he c'haout, gant eur « graphophone » evid merka an toniou koz a gane an hini goz. An Itron Mosher, eun Amerikanek pinvidik ha madeleuz, o veza klevet komz deuz Marc'harit, a zeuz d'hi gweled en 1900 hag a baëz meur a wech he frejou d'ei evid dond da gana da ouellou Kevredigez Breiz, lech ma souezaz an holl dre he c'hanaouennou kaër, hag he mouez chomet sklentin, daouste d'he oad.

Breiz a goll, en eur ziouret ouz Marc'harit Phulup, unan deuz ar grêze a oa ar gwella skuer deuz ar ar traoù a wechall goz. Tano eo brema ar ro goz hag a vije bet bech da Varc'harit da gonta ha da gana. Skuillomp d'ar rouz var he maro : eun tam deuz an amzer dromenet a zo eat e kuit ganthi, ha goullomp ma vo trugareuz ar Mestr e-kenver honnez koz ha ne doa nemed eur garantez er bed : hini ar Gan.

TALDIR.



KERAEZ

Nos questions actuelles. - Nous ne contestons pas que le cahier des charges des droits de place ne soit pas écrit par M. de Léseleuc, ni que le tarif ne soit de la main de M. Marchais, tous deux conseillers municipaux en 1907. Cela prouve, tout simplement, que nos deux amis pratiquaient leur fonction au sérieux et y travaillaient pratiquement, ce qu'on ne pourrait pas dire de tous les échevins actuels. Mais peu importe ; ce qu'il faut savoir, c'est qui est cause du mécontentement de M. Trassard, qui a mis le feu aux poudres. Nous avons dit que c'est M. le Maire, et nous le maintenons. C'est lui qui, à la séance où furent discutés les statuts de place, se leva et présenta la défense des forains en général. Ceux-ci n'entendaient payer que pour l'espace occupé par les tables de leur étalage, et non pour l'espace qui couvrait les bâches servant de toitures à leurs boutiques.

C'est là ce qui lésa surtout M. Trassard, qui payait à la ville un prix de fermage très élevé. Un forain, dont la bâche couvrait 10 mètres carrés, et dont les tréteaux n'en prenaient que 7, gagnait en fait 3 mètres carrés, car rien de l'empêchait de suspendre des marchandises à l'entour de sa bâche de couverture.

M. Trassard pouvait-il accepter pareille interprétation du contrat ? On se rappelle aussi que c'est à la suite de cette plaidoirie pour les marchands forains qu'on entendit dans la salle, et pour la première fois, le cri de « vive M. Lancel » poussé par un individu que l'on ne peut plus nommer.

Tout ce qu'on dira par ailleurs, dans les journaux du bloc, pour faire croire à un parti-pris contre l'administration de M. Lancel, est de la pure blague. Nul ne songe à « jeter le trouble dans l'esprit des Carhaisiens », comme dit la Démocratie.

On commence donc maintenant à voir clair dans le petit jeu auquel s'amuse le Maire, en essayant de contenter la Préfecture et le Public. C'est difficile. Nous l'avons une fois de plus constaté à la réception de nos bordereaux de contributions et de patentes. Ceux-ci ont subi une grande augmentation, qui tous les ans, pendant 30 ans, augmentera encore, jusqu'à ce qu'enfin nous ayons fait comme les escargots... dégorgé tout ce que nous pouvons donner !

Nous affirmons en toute justice, en toute impartialité, que la municipalité qui a laissé s'accomplir cette extravagance d'employer des sommes aussi folles à acheter un immeuble absolument inutile, est une municipalité que l'on ne saurait trop désapprouver.

Cette municipalité ne tiendra pas longtemps l'hôtel-de-ville, c'est un fait acquis, mais quelle que soit celle qui lui succédera, elle supportera les funestes conséquences de l'emprunt de 100.000 francs augmenté des intérêts de 100.000 autres francs qui conduiront les propriétaires, les négociants, les commerçants de cette ville, à faire passer la belle part de leurs bénéfices dans la caisse du percepteur !

En juillet, la ville de Carhaix était déclarée adjudicataire de l'immeuble. « Gare à vos poches, contribuables, écrivions-nous. Nos adversaires nous répandaient invariablement : Vos pronostics sont faux, architectes, la somme nécessaire pour payer le couvent et tous les frais de transformation, d'installation, etc... sera trouvée sans que les contribuables s'aperçoivent de rien. Et d'ailleurs, nous fut-il encore répondu en premier lieu, nous n'emprunterons même pas ! Nous n'avons pas d'argent, c'est vrai, mais on va fonder une société par actions. »

Naturellement, cette Société ne vit jamais le jour et il y a deux mois, sur la proposition de M. le maire, le conseil vota l'emprunt au Crédit Foncier. Il n'y aura pas d'augmentation, nous disait-on, et il y a 8 jours même, un journal quimpérois, sous la signature « Un très Vieux Carhaisien » poussait l'ingénuité jusqu'à déclarer, sans sourcil, qu'au lieu de ne pas faire augmenter les impôts, le maire ne voulait, à aucun prix, faire même l'acquisition d'un balai-chariot pour le nettoyage des rues de la ville !!!

Pour remplir la caisse et faire face aux charges énormes qui nous grèvent, MM. les Répartiteurs ont demandé le maximum. Ont-ils procédé avec justice ? A leur conscience de répondre. Toujours est-il qu'une chose ressort de la comparaison des bordereaux de 1909 : c'est que les valeurs locatives de tous immeubles sont exagérées de beaucoup, et que les cotés mobilières surtout ont subi l'augmentation invraisemblable du cinquième !

Pour la patente, le centime-le-franc était en 1908 de 1 fr. 4978. Savez-vous à combien il monte en 1909, c'est fantastique, il se monte à 1 fr. 9348.

Pour la contribution mobilière, la progression est tout aussi forte, le centime-le-franc qui était de 0 fr. 38 l'an dernier, est aujourd'hui de 0 fr. 51 !

Nous avons vu certains bordereaux. C'est stupéfiant. Un cabaretier, par exemple, est taxé pour la patente à la 6e classe. Il paie de ce fait un droit fixe de six francs, mais sait-on à combien en fait monte sa patente ? Droit fixe six francs, droit proportionnel sur un loyer de 450 francs : 12 francs. Centimes additionnels : trente-trois francs soixante-douze centimes !! Total : plus de 50 francs !! Mais, nous dira-t-on, c'est impossible : 33 fr. 72 de centimes additionnels pour une patente de 6 fr. ceci dépasse toute logique. Eh ! oui, mais peut-être a-t-on jugé nécessaire de faire des sélections parmi les contribuables.

Aux gens qui diront : « le Gouvernement nous écrase d'impôts, » je répondrai : « Ne vous en prenez pas au gouvernement. Si vos contributions sont écrasantes ici, c'est uniquement du fait de l'administration communale qui n'arrive pas à nouer les deux bouts. » En effet, jusqu'à ce jour les bordereaux des contribuables carhaisiens accusaient pour la part de l'Etat une plus grande recette que pour la part de la commune et du département.

Aujourd'hui la part de la commune est plus forte que celle de l'Etat !! Voilà qui vient à point nous donner raison. Le département a voté, je le sais, des centimes additionnels pour la construction des Lignes de Chemins de fer départementaux, (chose utile certes) mais peut-on en dire autant du tas de pierres de 200.000 francs dont un Maire imprévoyant a doté une cité de 4.000 âmes à peine ?

Non, mille fois non, et nous ne saurions trop protester contre les arguments politiques et religieux que l'on nous sert en guise de réponses et qui n'ont aucune valeur.

Nulle politique ne prime celle de l'intérêt, qui doit passer d'abord.

Or, en gravant Carhaix, la municipalité actuelle a assumé la plus lourde responsabilité devant les électeurs, sans nous rapporter aucun avantage, nous l'avons dix fois démontré.

Et en dépit des racontars intéressés, que l'on répète maintenant : « l'an prochain il y aura diminution ! »

Discutons sérieusement. Il y a 16 ans, le maire Raymond Bernard empruntait 40.000 fr. pour améliorations nécessaires. Ces 40.000 francs sont encore inscrits dans notre dette communale. Cette année, nous empruntons encore 100.000 francs, et pour combler ce gouffre, on nous a imposé trente centimes additionnels sur l'exercice 1909.

M. le Maire dit : « Ces 30 centimes nous permettront de rembourser aussitôt l'ancienne dette de 40.000 francs contractée par M. Bernard. Et l'Etat va nous payer sa part du couvent (le 1/3). L'exercice 1910 se bouclera alors avec quinze centimes additionnels seulement. Et il y aura diminution. » Entendu. Vous nous diminuerez de 15 centimes additionnels, mais la valeur de votre centime, de combien sera-t-elle en 1910 ? Et si vous nous diminuez, comme vous le promettez, c'est que vous ne pensez plus à nous amener de l'Eau.

Nous travaillons à l'adduction de l'Eau se font-ils tout seuls et avec rien ? Non ; si vous donnez de l'Eau, ne dites pas que les impôts diminueront ; vous feriez erreur. Le Nouvelliste de Bretagne du 24 janvier rapporte un fait surprenant de l'inégalité devant l'impôt. Il existe à Carhaix une magnifique habitation qui ne serait estimée pour la côte foncière qu'à 2.000 francs de revenu, alors que l'habitation de M. X. du

Champ-de-Foire, serait cotée 1.000 francs, bien qu'elle tiendrait dix fois dans la première ! On cite aussi tel petit boulangier peu enclin à flatter les maîtres du jour, dont la patente est de 150 francs ! Et tel débitant, coupable de prêter sa salle aux réunions syndicalistes et socialistes, chargé d'une patente absolument abusive !

Un conseiller municipal qui a une maison neuve à deux étages ne paye sa côte mobilière que sur un loyer de 70 francs ! Non loin, un patenté, dont la maison, n'a qu'un étage, paye sur 150 francs !!

Il y aurait beaucoup à dire là-dessus. Espérons que nous ne serons pas les seuls à causer et qu'on nous récompensera une bonne fois « s'il n'eût pas été plus économique » :

1° de bâtir du neuf plutôt que d'acheter le couvent ;

2° de laisser une Ecole professionnelle libre s'installer dans l'ancien couvent, aux frais de personnalités privées qui eussent payé tout ce que nous sommes obligés, nous, de payer aujourd'hui.

Où sont donc les bons Administrateurs ?

P. S. Les contribuables qui se croient surchargés peuvent réclamer, dans le mois de la publication des rôles, c'est-à-dire jusqu'au 10 février inclus. Ils peuvent faire à la mairie une déclaration en décharge ou réduction. Ils peuvent aussi demander à consulter la matrice des évaluations des autres contribuables, qui ne peut être refusée. Après avis de refus, en ce qui concerne leur demande de réduction, ils peuvent s'adresser au sous-préfet ou au préfet. Leur demande doit être alors sur timbre de 0 fr. 60. Il est bon d'asseoir sa demande sur quelques comparaisons avec des contribuables de la même profession et de la même ville qui seraient plus favorisés bien qu'ayant un rendement notablement supérieur à celui du protestataire.

Enfin, ajoutons qu'il est loisible à chacun de se libérer de ses impôts par douzièmes, une fois par mois.

Il paraît, d'après ce que l'on dit du moins, que si la moitié des contribuables français choisissait ce mode de paiement, il n'y aurait pas d'équilibre budgétaire possible.

Un patenté.

— Adjudication. — MM. Guégou frères, entrepreneurs, ont emporté l'adjudication des travaux d'entretien du canal de Nantes à Brest, de 1909 à 1913, du kilomètre borne 240 à la limite des départements des Côtes-du-Nord et du Finistère, soit 39 kil.

— Nos Rostères. — Voici la liste des rosières de Carhaix depuis 1833. On sait que l'institution des rosières a été faite par testament de M. Gaspard Mauviel, que nous avons déjà publié in-extenso dans notre numéro du 7 janvier 1905.

Marie Cottin (1833), Marie Crespel, Marie-Anne Mauviel, Marie Thébaud, Marie Bizeau, Aline Mauviel, Marguerite Richou, Joséphine Lallier, Hortense Gourlaouen, Marguerite Guillou, Marie Solu, Marie Blévin, Perrine Le Manach, Pauline Madec Noelle Rivoal, Marie Le Manach, Joséphine Le Meur, Perrine Le Coz, Emilie Bizeau, Anne Landouar, Marie Mauviel, Marie Solu, Eugénie Pochon, Louise Dincuff, Caroline Nicol, Marie Troniou, Marie Olivier, Marie Le Roux, Marie Moullec, Marie Le Borgne, Marie Guillemin, Jeanne Le Hénaff, Marie Le Foll, Thérèse Jeannès, Marie Beuzec, Jeanne Quélen, Marie Pinson, Jeanne Jobic, Marie Thébaud, Marie Le Guern, Rosalie Le Coz, Marie Lemerrier, Marie Jézéquel, Marie Cadiou, Louise Caouen, Joséphine Hervé, Anne-Marie Plassart, Vincente Le Morellec, Sophie Le Boule'h, Joséphine Thébaud, Marie-Françoise Borru, Joséphine Le Bozec et Marie-Anne Le Gloannic.

— Changement d'horaire. — A partir du 25 janvier, le train 64 de Châteaulin à Carhaix, qui partait de Châteaulin à 12 h. 40 et arrivait à Carhaix à 3 h. 52, partira du chef-lieu d'arrondissement P. O. à 11 h. 30 ; Speybet, 12 h. 40 ; Châteauneuf, 1 h. 25 ; Port de Carhaix, 2 h. 53 ; Carhaix, 3 h. 8.

— Emploi d'adjointe. — Un huitième emploi d'institutrice-adjointe a été approuvé pour Carhaix par le Ministre de l'Instruction Publique.

— Avis. — M. BAVARD, dentiste, à Morlaix, prévient sa clientèle qu'il donnera ses consultations à Carhaix, le dimanche 24 Janvier de 1 heure à 5 heures, chez Madame Tanguy, boulevard Saint-Joseph.

SPEZET

An dud dizisk. — Eur c'hazeten pem-deiek a skriv penoz, var eun ha daou-ugent konskrit a zo ebarz parroz Spezet evid 1909, a zo ugent ha na ouzont na lenn na shiva.

Trist meurbeud eo kement-se Da betra zo savet skoliou en bourk Speyet, hag er parroziou all tro var dro, ma na gas ket ar gerent o bugale d'ar skol ? Brasa-gaou a ra ar re-ma deuz o bugale ! Kredi a reont renni servich d'e o hunan en eur zek'hen o faotred er gear, da vesa ar saout ha da labourat. Ar mevelien zo ker, emezo. La mez na ped gwech gwello'h eo paëa ker eur mevel evid kaout bugale dizisk, en eur mare ha n'aller ober netra, na bea netra, ma n'ouzer ket lenn ha skriva ? Ouspenn, eul lezen zo hag a oblij rei diskadurez. Perag na ve ket heulien en Speyet, eur barroz a 3700 a dud ?..

PLOUGNONVER

An tan. — Louis Cleurennec, deuz Kergalan, Plougnonver, a oa o labourat er park, pa zeuched da gemenn d'ean e oa an tan en e gardi, stok d'eur vanc'hel blouz ha d'eur marchosi. Gant skoazel e amezeien, Cleurennec a stourmaz euz an tan hag a vougaz anean. Na vit-se, ar benviou labour a oa er c'hardi a zo bet domajet, ha daou vil lur blouz devet.

Bugale o c'hoari gant elumetez o deuz lakeat an tan.

PLONEVEZ AR FAOU

Ar moc'h gouez. — An Aotrou Bourlès, letanant ar chase loned gouez, a neuz neve renet eur chase en koat ar Warem, hag a neuz lach'et eur ouc'h gouez a eiz-ugent liur, hag eul louarn.

GOURIN

Un faux-monnaieur. — La gendarmérie de Gourin a fait un enquête auprès de la plupart des débitants de Gourin pour savoir s'ils avaient reçu le jour du marché des pièces fausses de 0 fr. 25.

Beaucoup de débiteurs en avaient reçu en effet ; le faux monnaieur se disant originaire de Poullouen traitait chez eux et se faisait servir une boîlée de cidre ou un petit verre de 0 fr. 10 et offrait une de ses mauvaises pièces pour payer sa dépense.

La pièce était grossièrement imitée mais plusieurs personnes les prirent sans regarder ; lorsque le débitant apercevait de leur fausseté, le faux monnaieur disait qu'il n'avait que cette pièce-là pour payer ou qu'on venait de la lui donner dans une maison voisine.

Ce faux monnaieur était un peu naïf car il avait acheté à Gourin une barre de soudure qu'il avait marquée de distance en distance de la largeur d'une pièce de 0 fr. 25 et était allé chez un mécanicien de Gourin pour la faire couper. Nous apprenons qu'il a été arrêté à Maël-Carhaix.

Belle situation d'une Caisse Rurale. — La Caisse Rurale du canton de Gourin, réunie en assemblée générale le lundi 11 janvier a adopté à l'unanimité le rapport suivi qui lui a été présenté par M. de Boissieu, député, président du conseil de surveillance.

Le mouvement de caisse du 1^{er} Janvier au 31 décembre 1908 a été de 225.543 fr. 40 en augmentation de 81.975 fr. 15 sur celui de l'exercice précédent :

Il se décompose ainsi : Recettes : 112.902 f. 45 Dépenses : 113.350 f. 95 laissant en caisse un somme de : 351 f. 50

Dans ce chiffre de dépenses qui pour la première fois depuis notre fondation atteint et dépasse 100.000 fr., la part des prêts proprement dits s'élève à 56.745 fr. pour 64 prêts répartis ainsi qu'il suit entre les communes du canton :

Table with 3 columns: Commune, Nombre de prêts, Total des prêts

Totaux : 64 66.745

Le ressort de ce tableau une augmentation sensible sur l'année dernière de l'importance des prêts. Cette augmentation plus apparente que réelle tient, dans la commune du Saint surtout, à quelques gros prêts destinés à la régularisation d'intérêts de famille.

Parallèlement à cette demande plus active de l'argent, nous avons eu la satisfaction de voir croître également les dépôts de fonds. C'est là un des résultats les plus appréciables, car en l'absence d'une caisse d'épargne à Gourin, aucun autre placement aussi avantageux ne s'offre à la petite épargne.

Puissons-nous ainsi aider à l'enrichissement du prolétariat agricole si intéressant de notre région, contribuer à la maintenance ou le ramener dans ce pays qu'aucun autre ne pourra jamais remplacer près de lui.

MAEL-PESTIVIEN

Laéronst. — Ar 17 a viz Genver ar Bon, devejour en Krec'h-ar-Blei, a oa et evel kustun d'e zvez. E-pad na oa lec'h all, eun bennag a entreez en e di hag a laéraz d'ean e espern, ar som a 250 lur. Enklask a ra jandarmed Kallak.

Kerne-Jzel

KASTELLIN

Caisse locale de crédit agricole mutuel. Le 17 janvier, à neuf heures du matin, les membres fondateurs de la caisse locale de crédit agricole de Châteaulin, société régie par les lois du 5 novembre 1894 et 32 mars 1899, se sont réunis en assemblée générale constitutive, salle Blaise, à Châteaulin, sur l'initiative de M. Hallégren député-maire.

L'assemblée, après s'être consultée, choisit le bureau. Sont élus : président, M. Gassis, sénateur ; vice-président, M. Jean Bauguion, agriculteur ; secrétaire, M. Bideau, secrétaire de mairie ; trésorier, M. Charles Gons, agriculteur.

PLOMODIERN

Mort tragique. — Une femme assez âgée se rendait, dimanche dernier, à la grève, avec l'intention de ramasser des coquillages. La nuit venue ses enfants s'inquièrent de ne pas la voir rentrer. Ils se livrèrent à des recherches, qui aboutirent à la découverte du cadavre de la malheureuse. La marée, montant assez vite à cet endroit, elle avait été surprise sur un rocher isolé et n'avait pu se sauver à temps.

ARZANO

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Georges-Auguste Treuttel, l'éleveur bien connu, propriétaire du Chénal Armoricien, avec Mlle Billan, de Concarneau. Nos félicitations.

Leon

MONTRouLEZ

Gouel an Eosterien. — Nous croyons pouvoir annoncer dès maintenant que l'Association de la Jeunesse bretonne, donnera sa fête annuelle "Gouel an Eosterien" le dimanche 4 juillet.

Tribunal correctionnel. — Voici les condamnations prononcées à l'audience du 15 courant.

Troessa. — Pierre Berthou, boulanger, 39 ans, sans domicile fixe, 15 jours de prison par défaut ; Philomène Rolland, sans domicile fixe, un mois par défaut ; F. Castel, 28 ans, docker à Morlaix, six jours par défaut.

Exercice illégal de la médecine. — François-Marie Gestin, cultivateur et rebouteur à Lampaul, 300 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Riou, garde-chasse à Plouvoron, 25 fr. d'amende, avec sursis ; Jean-François Arzou, maçon, 43 ans, de Plouescat, deux mois de prison ; la femme Féat, née Bodou, brutalité envers une voisine, 50 fr. d'amende ; sa fille Annette, 16 ans, est acquittée comme ayant agi sans discernement.

Vagabondage. — Pierre Kéroul, 20 ans, de Brest, récidiviste, trois mois.

Vols. — Edilam Herry, rus du Mur, vol de confiture, 20 jours de prison ; Emile Calamand, de Morlaix, sans domicile fixe, vol d'effets, rue des Bouchers, trois mois et un jour de prison.

Escroquerie au purgatoire. — Jules Furstemberg, 35 ans, marchand forain, et Mathilde Garcia, 32 ans, marchande de bonbons, ont, on se le rappelle, escroqué à Jeanne Castel, femme Le Duff, de Plouescat, une somme de 551 francs à plusieurs reprises, sous le prétexte de tirer des flammes du purgatoire la pauvre âme de son beau-père, qui n'en pouvait plus.

L'ouf magique reformant, entre le jaune et l'albumine, un billet sur lequel le beau-père retraçait ses souffrances au purgatoire, et les 4 000 francs enfouis dans la soue à pores, sont rappelés à l'audience, à la grande joie des auditeurs mis en gaieté.

Les inculpés Furstemberg et sa pseudo femme Mathilde Garcia, défendus par M. Charles Le Febvre, nient les faits qui leur sont reprochés, M. Huot défend la partie civile. Le tribunal, après réquisitoire de M. Kossol, procureur, met l'affaire en délibéré.

Le jugement sera rendu à l'audience de vendredi prochain.

ROSCOFF

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de M. Ballière, receveur-buraliste, officier de réserve, commandant de la subdivision des sapeurs-pompiers. M. Ballière laisse une veuve avec quatre jeunes enfants. Les obsèques ont eul lieu lundi, à trois heures.

BREST

Mort tragique. — L'apprenti gabier Louis Paturel, âgé de 17 ans, originaire de Châteaulin (Côtes-du-Nord), était occupé l'autre jour à serrer les voiles du mâit de perroquet, à bord du brick Misus, annexe de la Bretagne, vaisseau-école des mousses et apprentis marins, quand tout à coup, il lâcha prise et vint se fracasser la tête sur le pont. La mort a été instantanée.

KASTELL-POL

Grave accident. — M. et Mme Jacques Laurent et leur fils, cultivateurs, demeurant dans une maison récemment bâtie, près de Tréguintin, revenaient du champ, vers les quatre heures, montés sur une charrette chargée de brocolis. En quittant la route de Morlaix, pour prendre le chemin du passage de la Corde, leur jument fit un écart et partit au galop. M. Laurent placé à l'arrière tomba sans mal. Mme Laurent tomba elle-même et demeura sans connaissance. On la releva et on la transporta dans une maison voisine de l'accident, à Bel-Air. De là, elle fut envoyée, en voiture, à sa demeure, cependant qu'on appelait les docteurs Thébaud et Le Bigot et un prêtre.

Mme Laurent est morte de ses blessures. Quand au fils il a pu se tenir sur les branards.

La bête a été arrêtée par M. Yves Guyader, garçon emballeur chez M. Bideau, négociant, d'Angers.

TAULE

Pevar real amand. — Aotrou person Taule a neuz tapet pevar real amand digant lezvarn koreksional Montroulez evid beza lavaret d'ar vugale chom hep mond d'ar skol evid dond da heuil ar mision a vije roet en iliz. Difennet e oa gant an aotrou Parscau.

LANDERNEAU

Eur beleh tamallet gant vugale. — Eur c'hure deuz Landerné, an Aotrou abad Jouanne, a oa karget d'ober katekizou d'ar vugale. A nevez zo, e teuz papper d'ezan da zond da Vrest da respont d'ar barnar divar benn ar peuz e oa rebechet d'ezan. Flatet e oa bet gant ar vugale da veza drouk-omzet euz pennou ar gouarnamant, Voyouchen ha hettioned en dije bet lavaret dioute.

An Aotrou Jouanne a nac'h stard beza lavaret ar seurt girou gwech abed dirag ar vugale fiziet ennan.

Une fête mutualiste. — Le 17 janvier a eu lieu la présentation aux sociétaires de la Société de secours mutuels la Fraternelle, du drapeau offert à cette société par son président, M. Belhomme.

Petite consultation

Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener de l'essoufflement de l'oppression, des quintes de toux opiniâtre. C'est alors que la Poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent et les lésions se cicatrisent ; la guérison devient définitive. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 40, adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Treger

GWENGAMP

Nécrologie. — Lundi, à 10 heures du matin, ont été célébrées les obsèques de M. Raphaël du Bouays de la Bégassière, ancien capitaine de zouaves pontificaux, chevalier de l'Ordre de Pie IX, président de la Société Saint-Yves, président de la Société Amicale des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame, ancien conseiller municipal, vice-président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, décédé à l'âge de 65 ans.

Une foule énorme a accompagné au cimetière, la dépouille mortelle de M. de la Bégassière.

Sur la tombe, M. du Roscoat a prononcé l'éloge funèbre du distingué défunt.

Nous prions ses enfants et les familles de Quélen, de Lanascot, de Kercadio et de Saint-Maur, plus particulièrement atteintes par ce deuil, d'agréer nos bien sincères condoléances.

PEDERNEC

Brave femme. — La femme Talguen, cultivatrice au village de Kernévez-Bré, rencontrant dans les champs M. Le Mour, se mit à injurier grossièrement celle-ci qui voulait répondre. Mal lui en prit. Saisie par les cheveux, elle reçut une belle raclée, Mme Le Mour a confié ses peines à la gendarmérie qui a ouvert une enquête.

LANDREGER

Pour se faire arrêter. — Le nommé Tassel Joseph, 42 ans, sans domicile ni profession, se trouvant à la caserne de gendarmérie pour répondre d'un bris de clôture, n'a trouvé rien de mieux pour se faire mettre à l'ombre, que de briser, à l'aide d'une de pain, les carreaux d'une fenêtre de la caserne. Tassel est maintenant en prison.

HAUTE-BRETAGNE

SAINT-BRIEUC

Mutuelle-Bétail. — Une réunion de la Fédération des Mutuelles-Bétail des Côtes-du-Nord aura lieu à l'hôtel de ville de Saint-Brieuc, le dimanche 31 courant à dix heures du matin.

Ordre du jour : Situation financière de la société, réduction des primes de réassurances, élection du bureau définitif.

DINAN

Un notaire en fuite. — Un mandat d'amener vient d'être lancé par le juge de Dinan contre le Maître Mendron, notaire à Tréfumel.

Cette mesure a été prise à la suite de nombreuses plaintes de clients de l'étude.

Mendron est en fuite. On le croit à l'étranger.

RENNES

L'évêque de Quimper devant les Juges. — L'affaire d'ouverture illégale d'école congréganiste à Lorient, est venue mercredi en appel devant la cour de Rennes. Mgr Duparc s'est présentée en personne, accompagnée de Mgr Dubourg et de nombreux prêtres.

La cour a remis le jugement définitif à une date ultérieure. Sur la place du Palais, l'évêque de Quimper a été l'objet d'une manifestation de sympathie de la part de la foule.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Célibataire sérieux, actif, exerçant la culture du jardinage dans une propriété depuis 4 ans, désire place analogue ou à la journée dans une propriété quelconque pour le 1^{er} Avril. S'adresser au bureau du journal.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de l'Union Régionaliste Bretonne. — (Congrès de Jugon, 1908) contenant les conférences de MM. de l'Estourbeillon et Le Berre.

BULLETIN des Ventes Volontaires & Judiciaires Locations, Annonces Commerciales, etc.

AGENTS demandés pour vendre à la campagne des produits vétérinaires de Mr. Bouyer, pharmacien, indispensables aux cultivateurs et éleveurs ; 15 à 20 fr. par jour à gagner toute l'année. — Inutile d'écrire sans bonne références. — S'adresser à MM. Chauveau-Dixneuf & fils, dépositaires à la Sôguinière près Cholot (Maine-et-Loire). 61.220.

BULLETIN FINANCIER

La question d'Orient n'est que partiellement résolue et le marché incline à la faiblesse. Le 3 0/0 français à 96,32, malgré un achat au comptant par la caisse de 64.000 francs de rente. Les fonds russes sont faibles ; 5 0/0 1906 99,05 ; Consolidé 83,80 ; 3 0/0 1891 70,30. Bon du Trésor 517. Ainsi que nous l'avons annoncé déjà vendredi prochain, 22 courant, sera ouverte la souscription publique au nouvel emprunt 4 1/2 0/0.

Le Serbe est plus ferme à 77,80. M. Milovanovitch restera aux affaires étrangères. Le Turc est lourd à 91,07. Extérieure à 96,06. Etablissements de crédit en hausse. Lyonnais 1214, Crédit Foncier 128, Société générale 668 ; Comptoir d'Escompte 710 ; Banque Franco-américaine 446. Chemins espagnols fermes.

Le Rio, après avoir ouvert aux environs de 1820, baisse à 1805. En Banque, les valeurs aurifères sont moins bien tenues. Rand Mines 198,50 ; Ovest africain français 520. De Beers ordinaire est à 286,50 ; et la privilégiée à 301. Obligations 5 0/0 du Port de Bahia 442 ; Obligations 5 0/0 Victoria à Minas 434. Obligations 5 0/0 Energie Industrielle 478.

NOVEL

42 rue Notre-Damo-des-Victoires. Paris.

Marché de Paris (la Villette) du 22 Janv.

Table with columns: ESPÈCES, QUANTITÉS (ammonées, vendues), Prix du kilogramme Poids vif (1er, 2e, 3e)

Boeufs, vaches, taureaux : vente soutenue. Veaux : vente soutenue. Moutons : vente calme. Porcs : vente bonne.

CÉRÉALES (Bourse de Commerce)

Table with columns: LES 100 KILOS, SEIGLES, AVOINES, FROMENTS, FARINES

Tendance... calme sout. lourde calme

A VENDRE A CARHAIX

Une maison formant l'hôtel du Cheval Blanc, près l'église. S'adresser à M. Jean-Marie Le TROADÉ à Carhaix.

Etudes de M. BERTHELOT DE LA GLETAIS, notaire à Guérande et de M. LANDOUAR, notaire à Tréguier.

VENTE de marais salins Par adjudication LE SAMEDI 30 JANVIER 1909 à une heure et demie

En l'étude et par le ministère de M. BERTHELOT DE LA GLETAIS

1^{re} Commune de Batz (Loire-Inférieure)

Dans la saline Curusson 9 oeillets Dans la saline Petit-Lény 6 oeillets Dans la saline Sigoff 6 oeillets Dans la saline Scovenno 8 oeillets Dans la saline Sterbié 1 1/2 oeillets

2^o Commune de Guérande

Dans la saline Lempouréau 10 oeillets Dans la saline Bout-des-Parcs 12 oeillets Dans la saline Saumoiné 17 oeillets Dans la saline Brisquette 8 oeillets Dans la saline Neuve 12 oeillets Dans la saline Quevevo 14 oeillets Dans la saline Barbette 5 oeillets Dans la saline Guéhé 1 oeillets Dans la saline Mirbelle 1 3/5 de 5 oeillets Dans le Pramet 27 ares 50 cent. Dans le Pramet 27 ares 50 cent.

3^o Commune de Saint-Molf

Dans la saline Bellechère 28 oeillets

4^o Commune de Mesquer

Dans la saline Brantilly 9 oeillets

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BERTHELOT DE LA GLETAIS, notaire à Guérande, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M. POSTOLLEC, Notaire à Gourin.

A VENDRE par adjudication volontaire le dimanche 31 janvier 1908, à 1 heure en l'étude de M. POSTOLLEC, une prairie dite Prad ar har-bont aux dépendances du bourg de Spézet, louée 50 fr. l'an. Mise à prix. 1.000 fr.

A VENDRE par adjudication volontaire le même jour et heure que dessus, en l'étude du dit notaire, une propriété au Leuriou en Langonnet, en deux lots. 1^{er} Lot. — Maison, écurie, hangar et terres de diverses natures, d'une contenance de 5 hect. 20 a. 80 c. Mise à prix. 3.500 fr.

2^e Lot. — Moitié de maison et terres, d'une contenance de 3 hect. 92 a. 96 cent. Mise à prix. 2.500 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M. POSTOLLEC, notaire à Gourin.

Etude de M. BLANCHARD, Notaire à Poullouën

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'étude et par le ministère de M. BLANCHARD, le dimanche 31 Janvier 1909.

Un corps de ferme situé à Kerloa-guen, en Poullouën, et divisés en 9 lots, sur mises à prix séparées dont le total monte à 6.900 francs

Faculté de réunion après adjudications particulières.

On pourra traiter de gré à gré avant la vente.

Pour tous renseignements s'adresser au dit M. BLANCHARD, et pour visiter, à la Veuve Lamandé, fermière.

Etude de M. JAOUEN, Notaire à Locarn.

A VENDRE par adjudication volontaire, en la salle de la Mairie de Locarn, par le ministère de M. JAOUEN, des Immeubles, en 4 lots, en la commune de Locarn.

Le Dimanche 31 Janvier 1909.

1^{er} Lot. — A Blézem ar Salle, une propriété rurale, louée à Le Guen moyennant 400 francs l'an, et comprenant maison, crèches, hangar et terres diverses. Mise à prix. 7.500 fr.

2^e Lot. — A Lezourlès, une maison sous chaume. Mise à prix. 600 fr.

3^e Lot. — Au même village, Creac'h ar Vran, labour de 1 hectare. Mise à prix. 1.000 fr.

4^e Lot. — Au même village Stang Vihan, labour de 1 hectare environ. Faculté de réunion.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. JAOUEN.

Etudes de M. J. BELZ, docteur en droit et avoué à Morlaix et de M. FLEURY Y, notaire à Morlaix.

VENTE D'ARBRES par adjudication volontaire

En la salle de la Chambre des Notaires sise à l'hôtel de ville de Morlaix.

LE MARDI 9 FÉVRIER 1909 à deux heures

par le ministère M. FLEURY Lesdits arbres se trouvant sur les dépendances de la propriété de Pradalan et les terres avoisinantes, en la commune de Plouigneau, près le champ de courses de Morlaix, et à 3 kilomètres de la ville sa composent 775 hêtres, 308 chênes, 243 pins, 163 sapins, 51 peupliers, 35 ormes, 15 châtaigniers, 11 frênes, 6 bouleaux, 2 ifs, 1 platane et sont divisés en 37 lots, dont les mises à prix forment un total 48.280 fr.

Exploitation très facile, ces arbres bordant la route nationale de Paris à Brest, celles de Garland et de Plouégat-Guerrand, des avenues ou allées y aboutissant ou des champs limitrophes. Pour voir les arbres, s'adresser aux fermiers et pour tous renseignements à M. FLEURY, notaire, et à M. BELZ, avoué Morlaix.

Etudes de M. Henry GASSIS, avoué-licencié à Châteaulin, et de M. LE DILASSER, notaire à Scrignac.

Vente de biens de mineurs

Le vendredi 5 février 1909, à 2 h. du soir en la salle de Mairie de Bolazec, par le ministère de M. LE DILASSER Notaire à Scrignac, en un seul lot, sera vendu : Un corps de ferme au lieu du Bot-dreign en Bolazec, canton d'Huelgoat, contenant 14 hectares 37 ares. Mise à prix. 16.000 fr. Pour se renseigner, s'adresser M. LE DILASSER.

Etudes de M. Henry GASSIS, avoué-licencié à Châteaulin, 3, rue Graveran, et de M. J. LEFÈVRE, Notaire à Carhaix.

VENTE de biens de mineurs, le lundi 15 février 1909, à 2 heures 1/2 du soir, en l'étude et par le ministère de M. LEFÈVRE, à Carhaix, de :

Terrains propres à bâtir et Maison d'habitation, sis à Carhaix, avenue de la Care, en 5 lots. 1^{er} Lot. — Un Terrain de 428 mètres carrés. Mise à prix. 2.000 francs

2^e Lot. — Un terrain de 420 mètres carrés. Mise à prix. 1.680 francs

3^e Lot. — Un terrain de 460 mètres carrés. Mise à prix. 1.840 francs

4^e Lot. — Une Maison d'habitation, ayant rez-de-chaussée, étage, mansarde et jardin, d'une contenance de 413 mètres carrés. Mise à prix. 7.000 francs

5^e Lot. — Un terrain de 446 mètres carrés. Mise à prix. 1.780 francs

Clause de réunion pour les trois premiers lots et les deux derniers.

Pour voir le plan, consultez les affiches, et pour tous renseignements, s'adresser à M. LEFÈVRE, notaire à Carhaix.

Etude de M^e LE BOUAR, docteur en droit, notaire à Gourin.

A VENDRE par adjudication volontaire en l'étude, le vendredi 12 février 1909, à une heure et demie, une belle ferme, à Kerdrahouarn, en Gourin, d'un revenu de 200 francs, 5 hectares.

Mise à prix 5.000fr. Pour tous renseignements, s'adresser au dit notaire.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'étude, le dimanche 14 mars 1909, à une heure, une jolie propriété à Roz-Milliguet, en Le Saut.

Mise à prix 3,300 fr.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Mars prochain une Maison servant de Boulangerie à l'angle des rues Félix Faure et Brizeux à CARHAIX.

S'adresser à M. Louis BESCOND, Forgeron, à CARHAIX.

A LOUER IMMÉDIATEMENT l'Hôtel du Cheval Blanc

Rue de l'Eglise

A CARHAIX

Cet hôtel est de bon rapport et peut servir à tout autre Commerce.

S'adresser à Madame COATÉVAL, Propriétaire.

A VENDRE pour cause de changement de force motrice: Un moteur à pétrole, 2 X H P, marque GARDNER, en bon état de fonctionnement, et ses Accessoires comme Poulie de rechange; Poulie de transmission; clefs; Réservoir à Pétrole; Cuve à eau; tuyaux et pot d'échappement; six bees d'allumage, etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jaffrenou, aux bureaux du Journal.

Demandez à l'Imprimerie du Peuple

la belle collection suivante de 12 Cartes Postales pour 0 fr. 50 franco.

L'Archiduc de Dyfed. — Le barde Taldir. Le barde Lajat. — Le barde Tolon-Aour. — L'Assemblée du Gorsedd à Cardiff, 1890. — L'Assemblée du Gorsedd à Brignogan, 1903. — L'Assemblée du Gorsedd à St-Brieuc, 1906. — L'Assemblée du Gorsedd à Gouarec, 1907. — L'Assemblée du Gorsedd à Brost, 1908.

London & South Western Railway

Service maritime pour Voyageurs et Marchandises mettant promptement en communication directe la Bretagne et tout l'Ouest avec Londres et la Grande Bretagne.

Départs réguliers de Saint-Malo pour Southampton, trois fois la semaine en hiver, tous les jours, moins le dimanche, en été. Autre service régulier sur Jersey et Guernesey; départs de Saint-Malo ou de Granville deux fois par semaine en hiver, tous les jours en été.

Pour les heures de départ, prix de passage et tous renseignements, s'adresser à M. P. B. HAMON, représentant de la Compagnie, à Saint-Malo.

MANUFACTURE de Faïences Bretonnes EN VRAIE TERRE DE QUIMPER (Maison Fondée en 1778)

Marque déposée FR Marque Déposée

Faïences communes POTERIES ET ARTISTIQUES Grés Terres Cuites

Spécialités de Grais sur modèle

Jules Henriot-Tanqueray — LOC-MARIA — QUIMPER

Tonnellerie. -- Coiffure

Dépôt des principaux Journaux Régionaux

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES en tous genres

Jean SOLU Rue Félix-Faure. — CARHAIX

Carhaix, Imprimerie du Peuple

Le Gérant: Louis GOUNER.

MAISON D'HABILLEMENTS pour Hommes Jeunes Gens et Enfants AUBERT-LE MOLLÉ "A. DUGUESCLIN" — Saint-Brieuc —

SUCCURSALE A CARHAIX MARTIN, Chapellerie

Rue du Général Lambert

Toujours en magasin un grand choix de fournitures cédées avec des rabais considérables.

Constructions à Crédit

L'Union Prévoyante, Société d'Épargne et de Construction de MAISONS A BON MARCHÉ construit partout des maisons payables par annuité avec un crédit de 5, 10, 15 ou 20 ans.

Pour tous renseignements s'adresser soit au Siège Social, 85, Boulevard Voltaire, à Paris, soit à M. de Miniac, à Carhaix (Finistère), représentant pour l'arrondissement de Châteaulin et la région environnante.

VINS & SPIRITUEUX en GROS

S. PALIERN GOURIN (Morbihan)

M. Paliern, agent général de la Compagnie d'Assurances Le Soleil (Incendie, Vie, Accidents) 41, rue de Châteaudun, à Paris, pour la Haute-Cornouaille (cantons de Gourin, Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat et Châteauneuf-du-Faou), demande des sous-Agents dans chaque commune.

La Compagnie Le Soleil fondée en 1829, est une des plus anciennes et des plus sérieuses. Elle est une de celles dont le chiffre d'affaires est le plus élevé.

Vins Rouges et Blancs

Rouge: 130 fr. la barrique. Blanc: 100 fr.

Adhémar de MONTEIL

PROPRIÉTAIRE - RÉCOLTANT Saint-Etienne-du-Lisse CASTILLON (Gironde)

Spécialités de Machines à Coudre, à Tricoter

AGENCE DES COTES-DU-NORD

J. LE FLOC'H, Agent Général, ROSTRENEC (C.-du-N.)

Echanges et Réparations. — Leçons gratuites Machines cousant en avant et en arrière, Garanties 10, 15 et 20 ans Accessoires pour tous Genres de Machines MACHINES D'OCCASION, depuis 60 francs

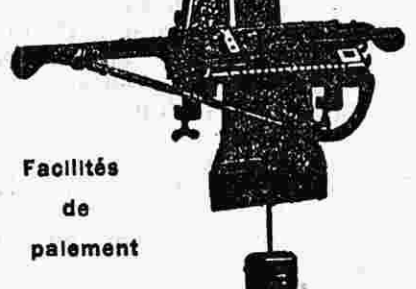
IMPRIMERIE DU PEUPLE CARHAIX — Machines perfectionnées mues par la force électrique — Imprimés en tous genres pour tous usages — Timbres en Caoutchouc — Reliure — RAYON DE PAPETERIE AU DÉTAIL: Registres — Grands Livres — Échéanciers — Carnets de paye, de blanchissage, à souche, etc. — Répertoires — Livres de Caisse — Copies de Lettres — Encre, noire, de couleur, communicative — Crayons, Plumes, Jolle, Papier à lettre. — Cartes postales bretonnes. — Etiquettes colorées et gommées pour Hôtels et pour Marchandises. — Expédition par colis postale, immédiatement après commande

Demandez à l'Imprimerie du Journal "Ar Bobl"

- La Médecine du Peuple, cartonné, 500 pages, contenant tous remèdes 1.50
Le Vétérinaire des Campagnes, cartonné, 500 pages, nécessaire aux cultivateurs. 1.50
La Cuisine de Jeanneton, cartonné, 500 pages, contenant 1.000 recettes simples. 1.50
Malo Corret An Tour d'Auvergn, trajedien en pevar arvest, gant Taldir. 0.25
Manuel du Planteur de Pommiers, par Monsieur Monthiers, ingénieur. 0.25
Sontou Prosper Proux, l'exemplaire 0.10
Sontou Taldir (Bro gos, Sao Breiz-Izel, Dalc'h sonj, Kan-Bale Iaouarhiz Breiz) holl en eur feillen evid eur gwennek; le Cent 3.00
Envoyez commandes et mandats à M. le Directeur de l'Imprimerie du Peuple, Carhaix, Finistère.

MACHINES A TRICOTER

de tous Systèmes Apprentissage gratuit



Facilités de paiement

M^{me} CORBEL 6, Rue Longue de Bourrette, 6 MORLAIX

Voir les Modèles au Magasin

TROUSSE DES DAMES RETARD — Nouveau Appareil opérant à coup sûr et SANS AUCUN DANGER. Résultat immédiat. — Rigueur de comparabilité comme certitude. — Institut Photologique, 36, r. N.-D.-Lorette, Paris.

Teinturerie LE BIIAN-ROLLAND MORLAIX & CARHAIX

La Maison LE BIIAN-ROLLAND prévient les habitants de Carhaix et environs qu'elle a une Succursale dans cette ville, chez Mme HERVELEU, Epicerie, rue du Général-Lambert.

Tous Effets confiés à cette Succursale seront retournés franco dans le plus bref délai.

Ed. ROUILLARD

Marchand-Tailleur

— CARHAIX —

Habillements haute Nouveauté tout faits et sur mesure

Grand Choix de Vêtements en Caoutchouc et Fourrures pour Hommes et Dames

Pélerines Molleton pour Hommes et Enfants

Spécialité de Paletots Cuir et Toile cirée

pour Messieurs les Cultivateurs

Chapellerie, Chemises, Cravates

Henri BAVARD Dentiste 2, Quai de Léon MORLAIX

MACHINES À BATTRE EN BOUT ET EN TRAVERS, À MANÈGE & À MOTEUR. BROYEURS D'AJONCS. PRESSEURS & MOULINS À POMMES TANVEZ-LEVER & FILS USINES HYDRO-ELECTRIQUES DE LA TOURELLE ET DE PONT-EZER, GUINGAMP (CÔTES-DU-NORD)

CONFECTION DE COSTUMES BRETONS en tous Genres POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS Broderies; Bragou-braz; Guêtres; Chapeaux; Ceintures de cuir blanc SPÉCIALITÉ DE TOILETTES DE DAMES A LA MODE DE PONT-AVEN J. RAVALEC CORAY (Finistère)

Petra eo ar paz? Ar paz a zistvez eo hiano ar shevent Pasaat a rer dre ma chom stanket krenchadenou er c'houzougen, hag o frezanz a lak da basaat. Pasaat a rer evid kas anê kuit. Aliez na zeu netra, ar pez a ro poan ha skuizder. Ar Sirop Celtique a lak da grenchat hag a wella d'ar goull AR SIROP CELTIQUE a harz ar boan hag ive ar skuizder. E esa a zo e gemer. — E effejou a zo burzuduz braz. PRIZ 1 skood. — En gverz en holl apotikerezoù mad. Kaset franko evid mandat-post d'an Aot. MOREUL, Farmastan e Landerne.

Supériorité des Eaux-de-Vie ANCIENNE MAISON E. ESSEUL, FILS Du PENHOAT & BERNARD PAIMBOEUF (Loire-Inférieure) Objet de nombreuses récompenses en différents concours, de qualités incontestables, de grande finesse et d'un prix modéré, l'Eau-de-Vie Supérieure de cette Maison permet de remplacer avantageusement celles de crus réputés et d'un prix beaucoup plus élevé. Demandez Echantillons

Comptoir Agricole de Bretagne V^{ve} Ch. MARÉCHAL 21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC Ecrémeuse LANZ La plus simple de toutes les écrémeuses Brabants MELOTTE les plus légers, les plus résistants Semoirs RUD-SACK, les plus perfectionnés. En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco. En Mairie de Carhaix, le